

—
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

1^{ère} REUNION DE 2007

Séance du 1^{er} mars 2007

CG 07/1^{ère}/III-01

**POLITIQUE DÉPARTEMENTALE
EN MATIÈRE DE COLLÈGES**

—
Nous devons examiner, au cours de la présente réunion, les propositions budgétaires 2007 en matière de collèges.

Comme chaque année, vous voudrez bien trouver, en préambule, le bilan chiffré de la politique menée en la matière depuis 1986.

Le présent rapport traitera donc :

- 1- Du récapitulatif de la politique départementale en matière de collèges de 1986 à 2006.
- 2- De mes propositions budgétaires pour 2007.

BILAN CHIFFRÉ 1986-2006

I – FONCTIONNEMENT

1- Entretien et réparation matériel et outillage (frais abonnement collèges ADSL)

De 1986 à 2006, ce sont **150 300 €** qui ont été budgétés, dont :

- Année 2006 : 42 800 €

2- Participation du département aux dépenses de fonctionnement des collèges publics

De 1986 à 2006, ce sont **25 812 868 €** qui ont été budgétés, dont :

- Année 2006 : 1 637 859 €

3- Participation du département aux dépenses de fonctionnement des collèges privés sous contrat d'association

De 1986 à 2006, ce sont **5 474 742 €** qui ont été budgétés, dont :

- Année 2006 : 409 488 €

4- Activités éducatives, sportives et culturelles complémentaires

Cette ligne regroupe, depuis 2003, les crédits relevant des activités complémentaires, des projets d'actions éducatives et de l'action culturelle en milieu scolaire.

De 1986 à 2006, ce sont **1 931 704 €** qui ont été budgétés, dont :

- Année 2006: 143 500 €

5- Collège au cinéma

De 1991 à 2006, ce sont **566 886 €** qui ont été budgétés, dont :

- Année 2006 : 33 000 €

6- Participation du département aux frais d'assurance des collèges inclus dans les cités scolaires

Contribution au titre de 1986 à 2006 : **87 885 €**

- Année 2006: 3 887 €

7- Dotation de fonctionnement collèges et Segpa

De 1996 à 2006, ce sont **226 960 €** qui ont été budgétés, dont :

- Année 2006: 155 839 €

8- Dépenses d'entretien dans les collèges (Interventions urgentes)

De 1994 à 2006, ce sont **240 069 €** qui ont été alloués, dont :

- Année 2006 : 33 111 €

9- Autres fournitures et petits équipements :

De 1999 à 2006, ce sont **145 494 €** qui ont été budgétés, dont :

- Année 2006 : 23 000 €

10- Autres prestations de service :

De 2000 à 2006, ce sont **388 731 €** qui ont été budgétés, dont :

- Année 2006 : 62 538 €

TOTAL GENERAL FONCTIONNEMENT 1986/2006 : 35 025 639 €

II - INVESTISSEMENT

1- Equipement

a) 1er équipement scolaire :

De 1987 à 2006, ce sont **2 983 355 €** qui ont été budgétés, dont :

- Année 2006 : 157 300 €

b) Complément et Renouvellement de l'Equipement Scolaire :

De 1987 à 2006 ce sont **868 066 €** qui ont été budgétés, dont :

- Année 2006 : 50 000,00 €

c) Equipement audiovisuel :

- Années 1989 à 1992 : **60 979 €**

d) Matériel et outillage technique :

De 2004 à 2006, ce sont **180 063 €** qui ont été budgétés, dont :

- Année 2006 : 57 300 €

e) Informatisation administrative des collèges et acquisition de matériel informatique

De 1987 à 2006, ce sont **258 444 €** qui ont été budgétés, dont :

- Année 2006 : Néant

f) Renouvellement des Equipements informatiques des classes de technologie - plan quinquennal :

De 1997 à 2001 : **114 337 €**

g) Fonds commun d'hébergement :

De 1987 à 2006, ce sont **379 734 €** qui ont été budgétés, dont :

- Année 2006 : 15 000 €

h) Equipement des salles de technologie : 109 001 €

- Subvention pour le développement de l'enseignement de la technologie : 22 867,35 €

- Aide à l'implantation de classes de technologie : 64 790,83 €

- Réseau départemental de technologie : 21 342,86 €

i) Acquisition matériel roulant :

- Année 2003 : **16 300,00 €**

TOTAL GENERAL EQUIPEMENT 1986/2006 : 4 970 279 €

2- Travaux

a) Programmes Annuels de travaux dans les collèges publics

- ***Programme annuel de travaux d'entretien et de grosses réparations :***

De 1986 à 2006, ce sont **3 633 675 €** qui ont été budgétés, dont :

- Année 2006 : 198 025 €

- **Programme annuel de travaux à thèmes (sécurité-hygiène, chauffage, restauration, accessibilité aux handicapés, entretien des logements de fonction des personnels de l'Etat, maintenance du clos et du couvert) :**

De 1995 à 2006, ce sont **3 494 022 €** qui ont été budgétés, dont :

- Année 2006 : 497 038 €

- **Mise en conformité des machines-outils et des équipements de travail : 243 918 €**

- **Interventions urgentes :**

De 1987 à 2006, ce sont **1 621 269 €** qui ont été budgétés, dont :

- Année 2006 : 64 446 €

b) Gros Travaux de construction, d'extension ou de restructuration dans les collèges

De 1986 à 2006, ce sont **43 473 628 €** qui ont été budgétés, dont :

- Année 2006 : 5 482 185 €

c) Grosses opérations d'investissement dans les collèges : SEGPA Ingres : 1 829 388 €

d) Etudes : Construction et restructuration Collèges

De 2003 à 2006, ce sont **1 202 534 €** qui ont été budgétés, dont :

- Année 2006 : 777 562 €

TOTAL GENERAL TRAVAUX 1986/2006 : 55 498 434 €

—

TOTAL GENERAL INVESTISSEMENT (EQUIPEMENT + TRAVAUX) :

60 468 713 €

—

A l'issue de ce récapitulatif chiffré auquel il convient d'ajouter **11 613 545 €** relatifs aux installations sportives de ces mêmes collèges, je tiens à souligner les efforts d'investissements réalisés d'une part, pour améliorer les capacités d'accueil et, d'autre part, pour mieux les répartir sur le territoire départemental.

Le programme prévisionnel d'investissement 2003-2012 est maintenant lancé. Il va permettre d'accomplir un pas important vers l'objectif que nous nous étions fixé : réunir les conditions matérielles (locaux, équipements, câblage informatique) pour favoriser la réussite de chacun des collégiens de notre département et apporter des réponses adaptées aux exigences de scolarisation du terrain.

La décision de construire deux nouveaux collèges, Montech et Montauban, pour répondre à la fois à la poussée démographique et à la qualité de l'accueil constitue un élément clé de cet important programme d'investissement et démontre la constance des efforts de l'Assemblée départementale dans le domaine de l'éducation.

Je vous propose maintenant d'examiner les propositions budgétaires pour 2007.

I - FONCTIONNEMENT

1 - Participation du Département aux dépenses de fonctionnement des collèges publics et privés

a - publics (Article 65511- sous-fonction 221).....	1 691 136 €
b - privés (Article 65512 - sous-fonction 221)	454 184 €

A - COLLEGES PUBLICS

La répartition par collège est établie conformément aux critères et méthodes de calcul définis depuis la décision modificative 2003 dont je vous rappelle les grands principes :

- application d'un **forfait au m²** pour les surfaces bâties et non bâties,
- prise en compte des **dépenses de viabilisation** de l'année n-2,
- intégration des **contrats de maintenance** obligatoires (installations électriques, extincteurs, chaufferies, ascenseurs, gaz...),
- application d'un **forfait par élève** de l'enseignement général et de l'enseignement technique.

Au titre de l'année 2006/2007 nous avons décidé, lors de notre décision modificative n° 1 de 2006, de revaloriser, comme nous le faisons chaque année, les variables de la manière suivante :

CRITERES	BASE 2005-2006	BASE 2006-2007
Surfaces bâties, le m ²	2,50 €	2,60 €
Surfaces non bâties, le m ²	0,28 €	0,30 €
Viabilisation	N - 2 x 3 %	N - 2 x 5 %
Contrats de maintenance	Communiqué par Collège	
Forfait élève enseignement général	45 €	48 €
Forfait élève enseignement technique	65 €	68 €

et de **maintenir**, comme l'an dernier, à leur niveau précédent les dotations, qui de par les nouveaux critères, devaient être revues à la baisse.

Le montant voté lors de la décision modificative n° 1 de 2006 s'élève à **1 691 136 €**

Vous voudrez bien trouver en annexe 1 la répartition de la dotation attribuée à chaque établissement.

B – COLLEGES PRIVES

1 - Dotation de fonctionnement

Les lois de décentralisation ont entraîné des transferts de compétence obligeant, les Conseils Généraux, à prendre en charge les frais de fonctionnement des collèges privés sous contrat d'association « pour assurer leurs dépenses pédagogiques, de viabilisation, d'entretien et les charges générales ».

Je vous rappelle que, lors de la Décision Modificative N° 1 de 2003, l'Assemblée Départementale a décidé, afin de répondre aux sollicitations des responsables de l'enseignement catholique, de :

- **confirmer la parité** pour les élèves de l'enseignement public et de l'enseignement privé,
- calculer désormais notre participation **par rapport au coût moyen d'un élève de collège public**, hors dotations spécifiques et ce, conformément à la réglementation.

Le coût moyen d'un élève de l'enseignement public tel qu'il ressort de notre session du 29 juin 2006 s'élève à 198,42 €

C'est donc sur la base de ce paramètre qui, rapporté au nombre d'élèves de l'enseignement privé à la rentrée 2006-2007 (2 289), donne une enveloppe de **454 184 €**

Après concertation avec les responsables de l'enseignement privé, les critères de répartition appliqués aux collèges privés sont reconduits, à savoir :

- 200,00 € attribués aux 80 premiers élèves de chaque établissement,
- le restant de l'enveloppe étant divisé par le nombre d'élèves au-delà des 80 premiers.

Je vous propose donc de ratifier l'inscription d'une enveloppe de **454 184 €** à l'intention des 8 collèges privés de Tarn-et-Garonne sous contrat d'association, la répartition de cette somme figurant en Annexe 2 de mon présent rapport.

Comme prévu, le mandatement des sommes dues aux collèges publics et privés sera effectué selon l'échéancier ci-après :

- 60 % versés au mois de mars,
- 40 % (le solde) mandatés au mois de juin.

2 - Forfait d'externat

Le décret portant application à l'enseignement privé des dispositions de la loi n° 2004-809 du 11 Août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, notamment son article 82 a été publié le 17 décembre 2006.

Il fixe, au 1er Janvier 2007, la date à laquelle s'opère le transfert aux collectivités territoriales de la part du forfait d'externat correspondant à la prise en charge des personnels techniques, ouvriers et de service - hors restauration.

Une dotation de 485 005 € **a été versée par l'Etat** à ce titre.

Compte tenu de l'absence d'informations précisant les modalités de calcul de cette dotation et, en attendant la publication au Journal Officiel de l'arrêté fixant les nouveaux taux, je vous propose, dans un premier temps, de répartir 50 % de l'enveloppe soit 242 502 €

Nos services ont pris contact avec la responsable de l'enseignement catholique en Tarn-et-Garonne qui propose, à l'issue d'une concertation avec les établissements, de calculer cette dotation au prorata du nombre d'élèves soit :

242 502 €: 2 289 = 105,942 €/ élève

Le détail de cette ventilation figure en annexe 3 de mon présent rapport.

En accord avec la responsable de l'enseignement catholique, ce forfait fera l'objet de deux versements, l'un au mois de mars et l'autre en septembre.

Après la parution de l'arrêté, je vous soumettrai, lors de la session fiscale, un **réajustement** qui prendra en compte les nouveaux taux afin de nous permettre de verser le solde aux établissements concernés.

Cette méthodologie s'applique cette année et pourra être revue le cas échéant, à l'issue de cette période de transition.

Pour ce faire, je vous propose de ratifier l'inscription d'un crédit de **485 005 €** à l'Article 655124, sous-fonction 221.

Vous voudrez bien trouver ci-après :

- d'une part, l'histogramme des effectifs sur la période de 1986 à nos jours tant sur les collèges publics que privés,

- d'autre part, l'évolution des subventions de fonctionnement durant la même période dans les secteurs public et privé.

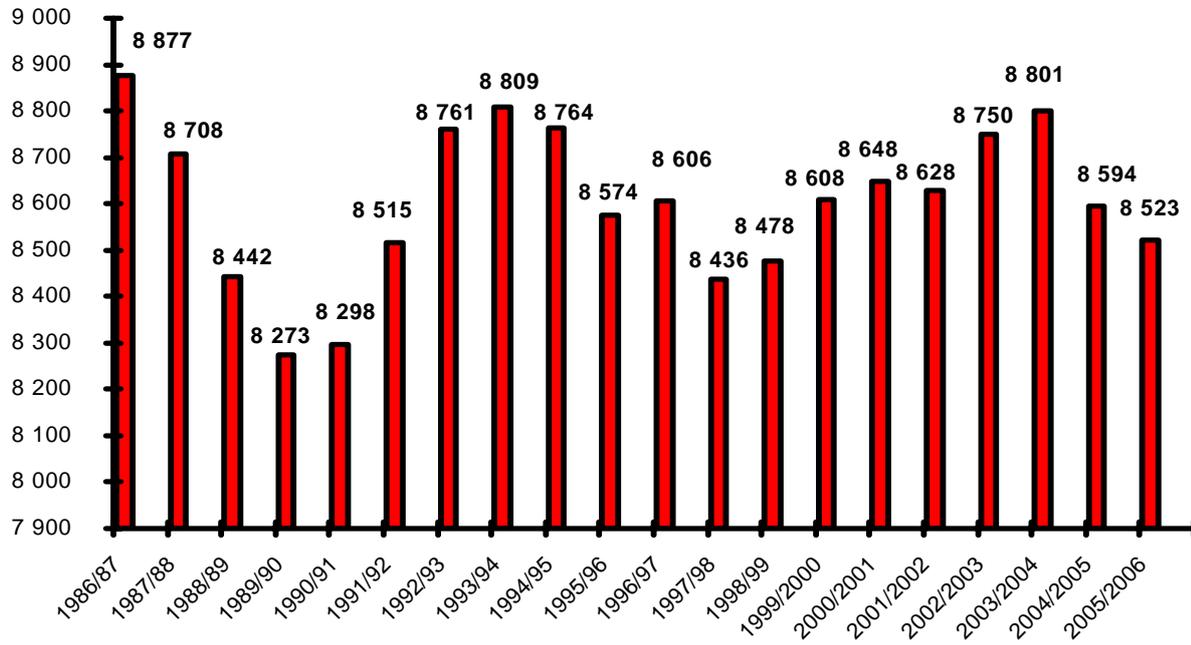
1 - Histogramme des effectifs des collèges dans les secteurs public et privé de 1986 à nos jours :

Au plan des effectifs, il ressort que :

📁 **8 502** élèves ont été enregistrés à la rentrée de septembre dernier dans les collèges publics, soit 21 élèves de moins par rapport à la rentrée 2005,

📁 **2 289** élèves pour les collèges privés, soit 74 élèves de plus.

a) Histogramme des collèges publics



Collèges	Capacités d'accueil	Effectifs à la rentrée de septembre 2004	Effectifs à la rentrée de septembre 2005	Effectifs à la rentrée de septembre 2006
Beaumont de L. T. Despeyrous	440	363	373	352
Castelsarrasin Jean de Prades	580 + 96 (*) = 676	478 + 66 (*) + 18 (1) = 562	466 + 59 (*) = 525	471 + 61 (*) + 15 (3) = 547
Castelsarrasin Flamens	480	497 + 6 (2) = 503	492 + 10 (2) = 502	464 + 11 (2) = 475
Caussade Pierre Darasse	900 + 96 (*) = 996	628 + 67 (*) = 695	607 + 80 (*) = 687	638 + 73 (*) = 711
Grisolles Jean Lacaze	550	561	604	602
Labastide St P. J. J. Rousseau	550	556	505	469
Lafrançaise A. Perbosc	450	391	390	386
Lauzerte Pays de Serres	380	271	276	279
Moissac F. Mitterrand	900 + 96 (*) = 996	600 + 56 (*) + 4 (2) = 660	569 + 57 (*) + 10 (2) = 636	569 + 60 (*) + 10 (2) = 639
Montauban Ingres	900 + 96 (*) = 996	910 + 70 (*) + 11 (2) = 991	913 + 72 (*) + 12 (2) = 997	958 + 80 (*) + 14 (2) = 1052
Montauban O. de Gouges	900 + 96 (*) = 996	867 + 86 (*) + 18 (1) = 971	834 + 76 (*) + 29 (1) = 939	815 + 66 (*) = 881
Montauban J. Jaurès	650	637	644	659
Negrepelisse J.H. Fragonard	550	503	508	516
Saint Antonin Pierre Bayrou	360	240	246	237
Valence d'Agen J. Rostand	840 + 48 (*) = 888	664 + 26 (*) = 690	659 + 32 (*) = 691	669 + 28 (*) = 697
TOTAL	9 430 + 528 (*) = 9 958	8 166 + 371 (*) + 36 (1) + 21 (2) = 8 594	8 086 + 376 (*) + 29 (1) + 32 (2) = 8 523	8 084 + 368 (*) + 35 (2) + 15 (3) = 8 502

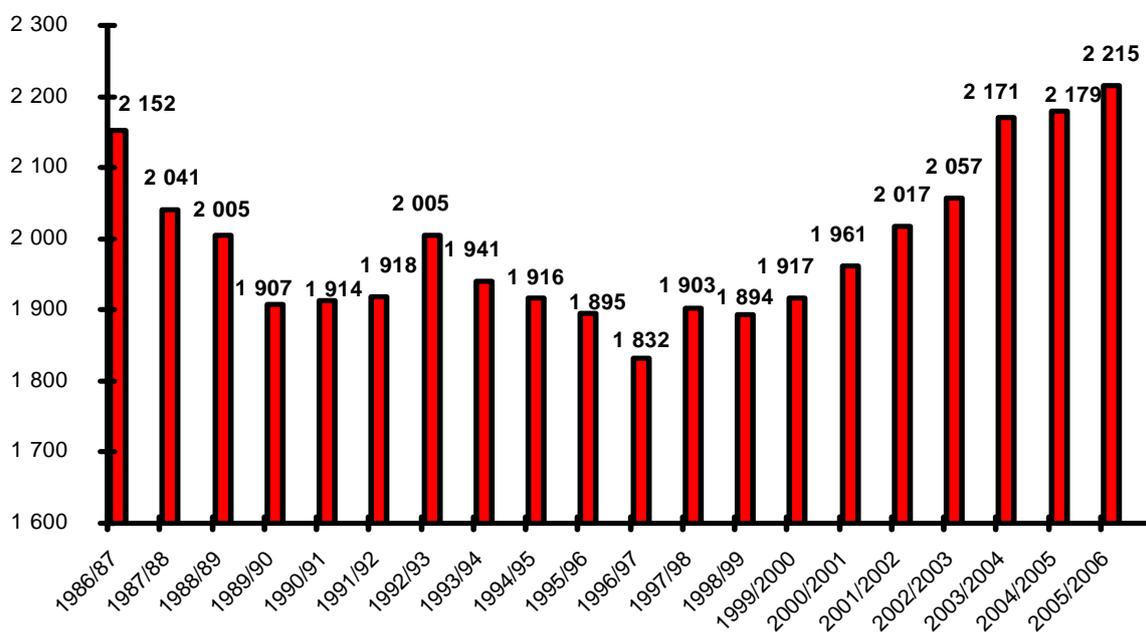
(*) Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA)

(1) SIO (Session d'Information et d'Orientation)

(2) UPI (Unité Pédagogique d'Intégration)

(3) MGI (Mission Générale d'Intégration)

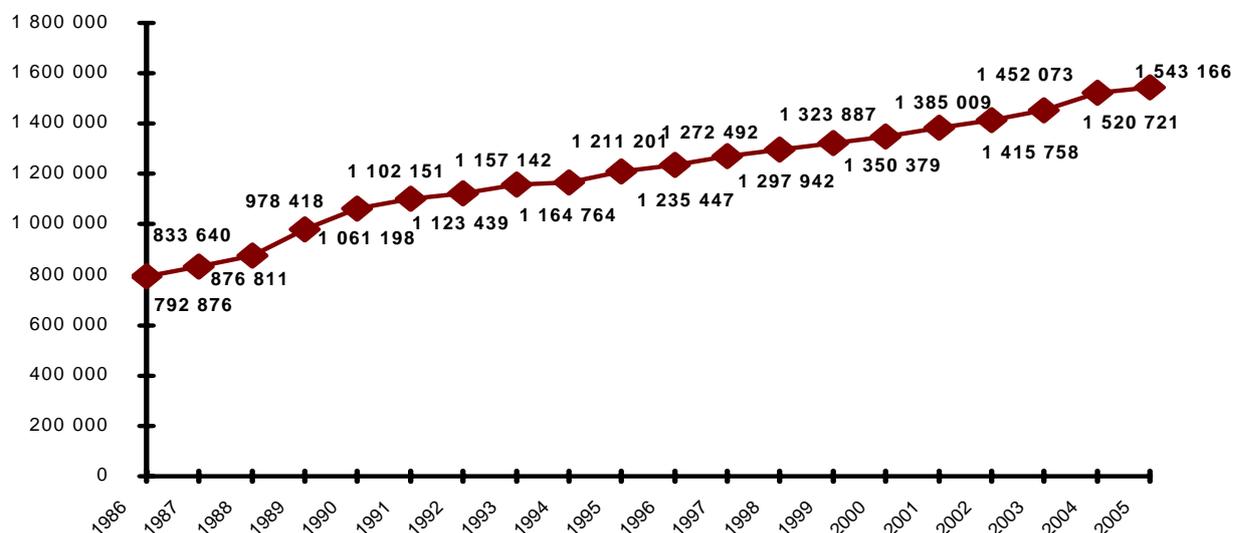
b) Histogramme des collèges privés :



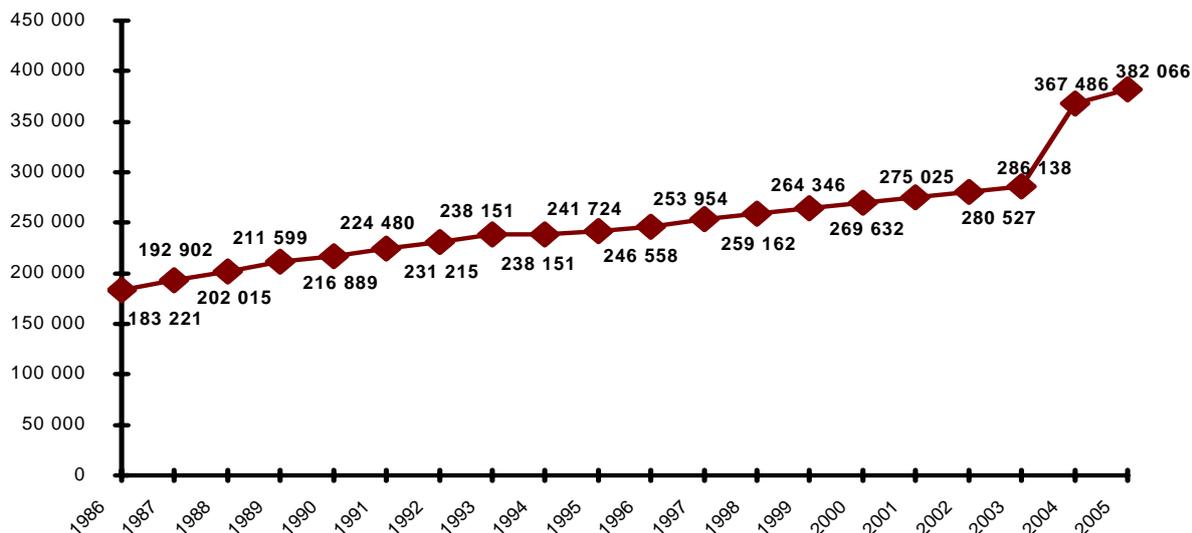
2 - Evolution des subventions de fonctionnement dans les collèges publics et privés durant la période de 1986 à nos jours :

Vous voudrez bien trouver schématiquement le rappel des subventions de fonctionnement allouées au plan départemental pour la période de 1986 à 2006.

**Evolution des subventions de fonctionnement attribuées
par le Conseil Général aux collèges de l'Enseignement Public
(période de 1986-2006- en Euros)**



**Evolution des subventions de fonctionnement attribuées
par le Conseil Général aux collèges de l'Enseignement Privé
sous contrat d'Association (période de 1986-2006 – en Euros)**



2 - Activités éducatives, sportives et culturelles des projets d'établissements des collèges
(Article 655112 – sous-fonction 221) **96 500 €**

Nous avons décidé, à l'unanimité, lors du vote de la décision modificative n°2 de 2003 de regrouper, sur une même ligne budgétaire, les activités complémentaires, les projets d'action éducative et l'action culturelle en milieu scolaire et ce, afin d'avoir une vision globale de la politique pédagogique menée par chaque collège.

L'enveloppe globale consacrée à ces actions ayant été arrêtée à 140 000 € je vous propose, aujourd'hui, compte tenu des crédits inscrits lors de notre décision modificative n° 2 de 2006, de ratifier l'inscription du solde, à savoir 96 500 €

3 – Collège au cinéma
(Article 6288 – sous-fonction 221) Billets d'entrée.... **25 000 €**
(Article 657373 – sous-fonction 221) Transports..... **8 000 €**

Cette opération, qui réunit le Ministère de l'Education Nationale, le Centre National de Cinématographie, la Fédération Nationale des Cinémas Français et le Conseil Général, propose aux élèves des collèges de découvrir deux oeuvres par trimestre sur le temps scolaire, dans le but de favoriser, chez eux, une culture cinématographique et développer leur esprit critique face aux médias.

Je vous propose de poursuivre, en 2006-2007, cette politique pour un coût total de **33 000 €** correspondant d'une part, à la prise en charge du billet (2,30 € par élève) payé directement aux exploitants de cinéma et, d'autre part, des transports pour les établissements éloignés.

4 - Dotation de fonctionnement de la cité scolaire de Moissac
(Article 655114 – sous-fonction 221) **4 000 €**

Conformément à la convention qui confie la gestion de la Cité Scolaire de Moissac à la Région, le Conseil Général est appelé à participer, au prorata de l'effectif du collège, aux frais d'assurance de cet ensemble immobilier.

5 - Entretien et réparations de bâtiments
(Article 61522 – sous-fonction 221) **29 000 €**

Cette enveloppe permet de financer certaines interventions non programmées ou réparations urgentes sur les biens immobiliers des collèges dont la nature et le coût ne permettent pas une imputation en section d'investissement.

6 - Entretien et réparations de biens mobiliers

(Article 61558 – sous-fonction 221).....**4 000 €**

Cette enveloppe permet de financer, à l’instar de la précédente, des interventions non programmées ou urgentes sur les biens mobiliers des collègues.

7 – Autres fournitures non stockées

(Article 60628 – sous-fonction 221).....**14 000 €**

Cette ligne budgétaire permet de financer des achats de matériaux en faveur des collègues qui souhaitent réaliser des travaux de réfection.

8 - Fourniture de petit équipement

(Article 60632 – sous-fonction 221).....**8 000 €**

Afin de répondre aux normes en matière de sécurité et au fur et à mesure des demandes, les raccordements au gaz des salles spécialisées sont supprimés et remplacés par la mise en place de becs électriques.

Nous avons ainsi à ce jour modernisé les salles de sciences des collèges Théodore Despeyrous à Beaumont-de-Lomagne, Pierre Flamens et Jean de Prades à Castelsarrasin, Pierre Darasse à Caussade, Jean-Jacques Rousseau à Labastide Saint-Pierre, Antonin Perbosc à Lafrançaise, Pays de Serres à Lauzerte, François Mitterrand à Moissac, Ingres, Jean Jaurès et Olympe de Gouges à Montauban, J. H. Fragonard à Nègrepelisse, Pierre Bayrou à St-Antonin-Noble-Val et Jean Rostand à Valence d’Agen.

De plus, des achats d’équipements divers mis en œuvre par les collègues sont financés sur cette ligne budgétaire.

9 - Habillement et vêtements de travail

(Article 60636 – sous-fonction 221).....**1 500 €**

Dans le cadre de l'acte 2 de la décentralisation en matière d'éducation, le Conseil Général assure, depuis le 1er janvier 2006 les suppléances dans les collèges. Afin de permettre à cette équipe d'exercer correctement sa mission, il convient de renouveler l'équipement vestimentaire des 4 agents affectés aux remplacements.

10 - Dotation de fonctionnement collèges et segpa

(Article 655111 – sous-fonction 221).....**10 300 €**

Les élèves de la section d’enseignement général et professionnel adapté (segpa) du collège Ingres ont toujours été logés à l’extérieur de leur établissement de tutelle. Ils occupaient des locaux dont la vétusté a justifié la décision de l’Assemblée départementale, en 1997, de construire à leur intention des structures neuves, spacieuses et pédagogiquement adaptées qu’ils occupent depuis la rentrée de septembre 2000.

La nouvelle localisation fait néanmoins perdurer le fait que ces élèves sont éloignés, pour l'instant, de leur collège de rattachement. Il convient donc de continuer à prévoir, pour leur permettre de rallier en toute sécurité la demi-pension, leur transport en bus.

Compte tenu de sa spécificité, cette somme (10 300 €) est versée sous forme de subvention à l'agent comptable du collège Ingres qui assure le paiement de la société de transport sur présentation de facture.

11 – Locations mobilières

(Article 6135 – sous-fonction 221).....**52 900 €**

Afin de permettre un meilleur fonctionnement dans un certain nombre de collèges publics et dans l'attente des restructurations (Jean Lacaze à Grisolles, Olympe de Gouges à Montauban), des bâtiments démontables ont été mis en place ou seront prochainement installés.

Le montant estimatif de ces locations pour 2007 s'élève à **35 500 €**

De plus, avec l'ouverture du collège de Montech, il convient de prévoir une enveloppe de **4 400 €** destinée à couvrir les dépenses relatives à la location de septembre à décembre du matériel informatique.

Enfin, pour répondre aux demandes de remplacement d'ordinateurs obsolètes, une provision de **13 000 €** permettra de mettre à disposition des collèges des ordinateurs par le biais de la location.

12 – Autres frais divers

(Article 6188 – sous-fonction 221).....**40 000 €**

Lors de l'installation ou de la restitution des bâtiments démontables dans les collèges, des frais de transport ou des réparations sont nécessaires. Pour cette année, le montant prévisionnel de ces frais s'élève à **33 000 €**

De plus, suite à la commission de sécurité du 11 septembre dernier au collège Pierre Darasse à Caussade, il est apparu indispensable de prévoir, pour des raisons de sécurité, la mise aux normes de la chaufferie et, par conséquent, de condamner la cuve de fuel obsolète. Le coût de cette opération de dégazage est estimé à **7 000 €** comprenant le traitement des déchets ainsi que le remplissage de la cuve de béton.

13 – Etudes et recherches
(Article 617 – sous-fonction 221) **5 000 €**

Le Conseil Général détermine, dans le cadre des compétences qui lui ont été transférées par la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, les tarifs de repas des collégiens. Afin d'envisager une harmonisation du tarif des repas sur l'ensemble du département, il convient de lancer un audit sur la restauration.

14 - Frais de téléinformatique
(Article 62622 – sous-fonction 221) **37 500 €**

Comme l'Assemblée départementale s'y était engagée, lors de sa session du 26 juin 2003, tous les collèges ont été connectés à l'internet à haut débit, soit par le biais d'une liaison satellitaire, soit par une liaison ADSL. Il s'agit de prendre en charge les frais d'abonnement correspondants.

15 - Entretien des terrains, parcs et jardins
(Article 61521 – sous-fonction 221) **2 000 €**

Cette ligne permet d'intervenir dans les collèges lorsque des arbres doivent être abattus ou élagués, par mesure de sécurité.

16 – Annonces et insertions
(Article 6231 – sous-fonction 221) **1 000 €**

Dans le cadre du projet d'harmonisation du tarif des repas des collèges, une insertion relative au lancement d'un audit devra être publiée.

17 - Catalogues, imprimés et publications
(Article 6236 – sous-fonction 221) **1 000 €**

Nos services sont amenés, lors de l'élaboration de dossiers techniques notamment, à faire réaliser auprès de prestataires spécialisés des tirages de plans.

II - INVESTISSEMENT

1 – FRAIS D'INSERTION
(Article 2033 – sous-fonction 221)

- Autorisation de programme 2007 **14 000 €**
- Crédits de paiement inscrits au BP 2007 **14 000 €**

Cette ligne budgétaire permet de régler les insertions parues dans les journaux d'annonces légales pour les consultations d'entreprises liées à des travaux ou à de l'équipement.

2 - EQUIPEMENT

a - Dépenses d'équipement pour les collèges publics

(Article 21841 – sous-fonction 221)

- Autorisation de programme 2007 **566 000 €**
avec l'échéancier suivant en crédits de paiement :

- BP 2007: 466 000 €

- BP 2008: 100 000 €

- Crédits de paiement inscrits au BP 2007 **553 000 €**

- au titre de l'AP 2006 : 87 000 €

- au titre de l'AP 2007 : 466 000 €

L'autorisation de programme globale 2007 de **566 000 €** se décompose ainsi :

1^{er} équipement scolaire : 516 000 €

Cette rubrique concerne des acquisitions d'équipements mobiliers ou matériels divers destinées à des structures neuves ou restructurées dans le cadre du programme prévisionnel d'investissement ou des divers programmes annuels.

Au titre de 2007 seront concernés :

Collège Théodore Despeyrous à Beaumont de Lomagne

- Equipement en mobilier dans le cadre de la restructuration : salle des commensaux et réfectoire : **50 000 €**

Collège Pierre Darasse à Caussade

- Equipement en mobilier du bâtiment externat dans le cadre de la restructuration : 15 salles de classe, 1 salle d'art plastiques, 2 salles de sciences, 1 laboratoire, 1 espace de technologie : **100 000 €**

Collège Jean Lacaze à Grisolles

- Equipement en mobilier dans le cadre de la restructuration : 4 salles de classes, 1 local rangement, 1 salle informatique, 1 centre de documentation et d'information : **60 000 €**

Collège Pays de Serres à Lauzerte

- Equipement en mobilier dans le cadre de la restructuration : vie scolaire, 1 salle de sciences, 1 salle multimédia, 5 salles de classe : **65 000 €**

Collège de Montech

- Equipement en mobilier dans le cadre de sa construction : **241 000 €**

Complément et renouvellement de l'équipement mobilier : 50 000 €

Cette politique permet de compléter, ou renouveler, l'équipement des collèges qu'il s'agisse de mobilier ou de matériel divers, sans que ce renouvellement ne soit forcément lié (contrairement à la rubrique du 1^{er} équipement ci-dessus) à une restructuration ou à une réhabilitation de locaux.

La liste exhaustive des besoins, dressée par ordre de priorité, est sollicitée auprès des chefs d'établissement et arbitrée en concertation avec eux. Les commandes par collège sont ensuite établies par la Direction des Affaires Scolaires qui acquitte les factures correspondantes.

b - Subventions attribuées aux collèges pour leurs dépenses d'équipement (Article 20431 – sous-fonction 221)

- Autorisation de programme 2007 **15 000 €**
- Crédits de paiement inscrits au BP 2007 **15 000 €**

Cette autorisation de programme de **15 000 €** est allouée au titre des subventions versées dans le cadre de la politique du fonds commun des services d'hébergement.

Sont examinées dans le cadre de cette rubrique les demandes d'aide financière des établissements à l'achat de matériels ou d'équipements divers destinés à l'hébergement.

La participation du Conseil Général peut varier dans une fourchette de 25 à 50 % du montant total.

La procédure en vigueur confère délégation à la Commission Permanente pour l'examen de ces demandes, c'est-à-dire la décision d'attribution ou de non attribution d'une subvention et la détermination du taux de participation, le cas échéant.

c – Matériel et outillage technique
(Article 2157 – sous-fonction 221)

- Autorisation de programme 2007 **300 000 €**
avec l'échéancier suivant en crédits de paiement :

- BP 2007 : **250 000 €**

- BP 2008 : 50 000 €

Une enveloppe de 73 000 € permettra de procéder à des remplacements de matériels ou outillages, notamment en cuisine et ce, lorsque les montants excèdent les capacités financières de l'établissement et ne peuvent de ce fait être imputés sur la ligne du fonds commun d'hébergement.

De plus, pour répondre aux besoins du collège de Montech, un appel d'offres concernant l'acquisition de matériel et outillage technique a été lancé en janvier dernier.

Le montant prévisionnel de cet équipement est estimé à 227 000 €

d – Acquisition de matériel informatique
(Article 21831 – sous-fonction 221)

- Autorisation de programme 2007 **5 000 €**

- Crédits de paiement inscrits au BP 2007 **5 000 €**

Il s'agit de répondre à plusieurs demandes de chefs d'établissement, concernant l'acquisition de matériel d'Expérimentation Assistée par Ordinateur (EXAO), pour équiper certaines salles de sciences.

e – Matériel de téléphonie
(Article 2185 – sous-fonction 221)

- Autorisation de programme 2007 **16 000 €**

- Crédits de paiement inscrits au BP 2007 **16 000 €**

Cette ligne budgétaire permet d'imputer les dépenses liées notamment au remplacement de standards téléphoniques.

Au titre de 2007, je vous propose de procéder au changement du standard téléphonique du collège Pierre Bayrou à Saint-Antonin Noble Val et à l'installation de celui du collège de Montech.

f – Matériel ménager

(Article 2188 – sous-fonction 221)

- Autorisation de programme 2007 **3 000 €**
- Crédits de paiement inscrits au BP 2007 **3 000 €**

Cette ligne budgétaire permettra d'imputer les dépenses liées à l'acquisition d'appareils ménagers pour le collège de Montech.

3 - TRAVAUX

a – Travaux dans les cours

(Article 23122 – sous-fonction 221)

- Autorisation de programme 2007 **8 500 €**
- Crédits de paiement inscrits au BP 2007 **8 500 €**

Cette ligne budgétaire permettra de régler des travaux réalisés dans la cour du collège Antonin Perbosc à Lafrançaise.

b – Travaux sur les bâtiments

Je vous rappelle, que depuis la nouvelle nomenclature comptable (M52), les travaux réalisés doivent désormais être scindés entre :

⇒ les travaux dans les collèges propriété du Département qui sont imputés à l'Article 231312 – sous-fonction 221 :

- Jean-Jacques Rousseau à Labastide-Saint-Pierre,
- Antonin Perbosc à Lafrançaise,
- Jean-Honoré Fragonard à Nègrepelisse,
- SEGPA du collège Ingres à Montauban,

⇒ les travaux dans les collèges reçus à disposition qui sont imputés à l'Article 2317312 – sous-fonction 221 :

- Théodore Despeyrous à Beaumont de Lomagne,
- Pierre Flamens et Jean de Prades à Castelsarrasin,
- Pierre Darasse à Caussade,
- Jean Lacaze à Grisolles,
- Pays de Serres à Lauzerte,
- François Mitterrand à Moissac,
- Ingres, Olympe de Gouges et Jean Jaurès à Montauban,
- Pierre Bayrou à St-Antonin-Noble-Val,
- Jean Rostand à Valence d'Agen.

Il est toutefois précisé qu'avec la mise en œuvre de notre programme prévisionnel d'investissement 2003-2012, la rubrique **programme annuel de travaux d'entretien et de grosses réparations** n'a désormais vocation qu'à répondre à des besoins exceptionnels.

S'agissant du **programme annuel de travaux à thèmes**, comme chaque année, je vous propose la réalisation de travaux touchant un ou plusieurs domaines suivants :

- sécurité et hygiène,
- mise à niveau des chaufferies,
- rénovation des demi-pensions et internats,
- mise aux normes des établissements en matière d'accessibilité aux handicapés,
- entretien des logements de fonction,
- maintenance du clos et du couvert.

Enfin, au titre des **interventions urgentes**, je vous propose une enveloppe permettant de financer les opérations, non prévues dans les deux rubriques précédentes, résultant de désordres ponctuels affectant une ou plusieurs structures de collèges.

Ne sont toutefois examinées dans ce cadre, sauf cas particuliers, que les demandes atteignant ou excédant 800 € TTC, les autres devant être supportées par les établissements ou imputées, le cas échéant, sur les enveloppes prévues à cet effet en section de fonctionnement.

a - Programmes annuels de travaux dans les collèges propriété du Département
(Article 231312 – sous-fonction 221)

Cette ligne budgétaire regroupe :

- 1 - le programme annuel de travaux d'entretien et de grosses réparations,
- 2 - le programme annuel de travaux à thèmes,
- 3 - l'enveloppe consacrée aux interventions urgentes,
- 4 - l'enveloppe prévue pour les études et travaux divers.

Je vous propose donc :

- une autorisation de programme globale 2007 de **79 000 €**
- un crédit de paiement 2007 de **79 000 €**

L'autorisation de programme globale 2007 de **79 000 €** est ainsi détaillée :

Programme annuel de travaux d'entretien et de grosses réparations : 28 000 €
--

Vous voudrez bien trouver, en Annexe 4, la liste des opérations retenues par collège.

Programme annuel de travaux à thèmes : 33 000 €
--

Le détail des opérations retenues pour cet exercice figure en Annexe 5 du présent rapport.

Interventions urgentes : 8 000 €

Etudes et travaux divers : 10 000 €
--

Cette ligne budgétaire permet de régler les frais d'études liés à des travaux.

Au titre de 2007, cette autorisation de programme va nous permettre de lancer les études pour l'agrandissement du service de restauration du collège Jean-Honoré Fragonard à Nègrepelisse.

b - Programmes annuels de travaux dans les collèges reçus à disposition
(Article 2317312 – sous-fonction 221)

Cette ligne budgétaire regroupe :

- 1 - le programme annuel de travaux d'entretien et de grosses réparations,
- 2 - le programme annuel de travaux à thèmes,
- 3 - l'enveloppe consacrée aux interventions urgentes,
- 4 - l'enveloppe prévue pour les études et travaux divers.

Je vous propose donc :

- une autorisation de programme globale 2007 de**728 900 €**
avec l'échéancier suivant en crédits de paiement :

- BP 2007: 628 900 €
- BP 2008: 100 000 €

- Crédits de paiement inscrits au BP 2007 **648 900 €**

- au titre de l'autorisation de programme 2006 : 20 000 €

- au titre de l'autorisation de programme 2007 : 628 900 €

L'autorisation de programme globale 2007 de **728 900 €** est ainsi détaillée :

Programme annuel de travaux d'entretien et de grosses réparations : 124 000 €

Vous voudrez bien trouver, en Annexe 6, la liste des opérations retenues par collègue.

Programme annuel de travaux à thèmes : 534 900 €

Le détail des opérations retenues pour cet exercice figure en Annexe 7 du présent rapport.

Interventions urgentes : 30 000 €
--

Etudes et travaux divers: 40 000 €

Cette ligne budgétaire permet de régler les frais d'études liés aux travaux programmés.

c – Gros travaux de construction, d'extension et de restructuration dans les Collèges Publics

(Article 2382 – sous-fonction 221)

<i>PROGRAMME PREVISIONNEL D'INVESTISSEMENT 2003-2012</i>
--

Nous avons arrêté, lors du vote de la décision modificative n° 2 de 2002, le **programme prévisionnel d'investissement 2003-2012** sur nos collèges publics, dont vous trouverez un récapitulatif en Annexe 8.

Ce vaste programme s'échelonne sur dix ans et, comme vous pouvez le constater, les différentes opérations prévues s'imbriquent, phénomène que nous retrouvons tout au long de la durée de ce plan.

C'est la raison pour laquelle, à l'occasion de chaque budget primitif, je fais un point sur les tranches réalisées et les opérations en cours, collègue par collègue, sachant que, pour chaque établissement, une étude thermique a été réalisée.

➤ **Collège T. Despeyrous à Beaumont-de-Lomagne**

Nous avons adopté sur la période 2003-2007, un programme de travaux en quatre tranches.

Les travaux de construction du bâtiment neuf (phases 2003-2004 et 2004-2005) ont été réceptionnés en juillet 2006 pour un montant de 1 986 000 €

Par la suite, nous avons adopté une autorisation de programme de 890 000 € pour la phase 2005-2006, correspondant à la première tranche de restructuration des bâtiments existants, à savoir : la réorganisation de l'espace cuisine ainsi que la construction d'un préau et de sanitaires, travaux aujourd'hui terminés.

Comme je vous l'avais indiqué lors de notre décision modificative n°2 de 2006, il est apparu nécessaire de modifier le programme initial en raison de l'état général du bâtiment.

C'est la raison pour laquelle je vous propose une nouvelle phase de travaux 2007-2008 prenant en compte : l'aménagement de la salle à manger des professeurs, le remplacement de l'ensemble des menuiseries, la mise en place d'une isolation des façades ainsi que la modification de l'accès au self et son raccordement au nouveau préau.

Ainsi cette opération dont le montant est estimé à 600 000 € permettra de garantir l'homogénéité architecturale de l'ensemble des bâtiments. L'appel d'offres est en cours de lancement, ce qui laisse augurer d'un démarrage des travaux en juillet prochain pour une livraison aux vacances de Toussaint.

S'agissant enfin de la phase 2006-2007 relative à la restructuration du bâtiment externat, pour laquelle nous avons adopté une autorisation de programme de 750 000 € lors du vote du budget primitif de 2006, elle sera lancée dès l'achèvement des travaux supplémentaires évoqués précédemment.

Au titre de 2007, je vous propose :

- de prendre acte de la modification du programme,
- d'adopter une autorisation de programme 2007-2008 de **600 000 €** avec inscription des crédits de paiement correspondants.

➤ **Collège Pierre Flamens à Castelsarrasin**

Dans le cadre de notre programme de travaux, nous avons prévu sur la période 2004-2008, deux tranches de travaux pour un montant de **207 315 €**

La première tranche relative à la construction des sanitaires filles et à la restructuration des sanitaires garçons a été réceptionnée en 2005 pour un coût de 87 315 €.

Au titre de ce budget, je vous propose d'adopter l'autorisation de programme 2007-2008 de **120 000 €** correspondant à la mise aux normes des cuisines et de ratifier les crédits de paiement correspondants. Ces travaux seront livrés pour la rentrée de septembre 2007.

➤ **Collège Jean de Prades à Castelsarrasin**

Dans le cadre de notre programme, nous avons prévu la restructuration de la chaufferie et la mise aux normes des bâtiments, en quatre tranches pour un montant prévisionnel de 1 583 000 € sur la période 2003-2010.

La restructuration de la chaufferie a été réceptionnée en novembre 2005 pour un montant de 123 000 €

Au titre de cette année, je vous propose d'adopter l'autorisation de programme 2007-2008 de **160 000 €** pour la mise aux normes des bâtiments Alti et atelier Segpa avec inscription des crédits de paiement correspondants en 2008.

➤ **Collège Pierre Darasse à Caussade**

Un programme de travaux a été adopté, sur la période de 2003-2009 en six tranches.

Les travaux des phases 2003-2004 et 2004-2005 (mises aux normes internat garçons, réfection des étanchéités et des canalisations de chauffage) ont été réceptionnés en novembre 2005 pour un montant de 819 000 €

Les opérations de restructuration et de mise aux normes des bâtiments rue de la Bénêche et rue Jean Moulin (phase 2005-2006) dont le montant ressort à 756 307 € sont en cours d'achèvement.

Lors du budget primitif 2006, nous avons voté la phase 2006-2007 correspondant à la restructuration du bâtiment externat phase 1 pour un montant de 500 000 €

L'appel d'offres est en cours et les travaux démarreront en juillet 2007.

Au titre de cette année, je vous propose :

- d'adopter une autorisation de programme 2007-2008 de **450 000 €** concernant la 2ème phase de restructuration du bâtiment externat avec inscription des crédits de paiement en 2008,
- d'augmenter l'autorisation de programme 2005 de **54 122 €** ce qui en portera le montant à 756 307 € avec ratification d'un crédit de paiement de **286 307 €** au titre du budget primitif 2007,
- de ratifier un crédit de paiement de **500 000 €** sur l'autorisation de programme 2006.

➤ *Collège Jean Lacaze à Grisolles*

Nous avons adopté sur la période 2005-2011, un programme de travaux en quatre tranches.

Je vous rappelle que la première phase 2005-2006, relative à la construction d'un préau et de blocs sanitaires filles et garçons ainsi que la création de locaux vie scolaire, d'un montant estimatif de 340 000 € a été réceptionnée en octobre 2006.

La phase 2006-2007 concerne la réfection des terrasses des bâtiments administration et atelier, la restructuration du 1er étage comprenant le centre de documentation et d'information et salles de classe. L'avant-projet détaillé présenté par le cabinet d'architectes Pégot-Ogier a été validé en novembre dernier pour un montant de 501 000 €

L'appel d'offre a été lancé en décembre 2006, les travaux devraient débiter courant mars pour une livraison à la prochaine rentrée scolaire.

Au titre de 2007, je vous propose :

- d'adopter une autorisation de programme 2007-2008 de **307 000 €** pour la phase de restructuration du bâtiment administration, comprenant le remplacement des menuiseries extérieures et des radiateurs ainsi que les différentes mises aux normes, avec les crédits de paiement correspondants inscrits au budget primitif de 2008,

- une augmentation de l'autorisation de programme 2005 de **37 255 €** avec inscription des crédits de paiement correspondants,
- une augmentation de l'autorisation de programme 2006 de **90 000 €** et de ratifier un crédit de paiement de **501 000 €** et ce, afin de prendre en compte des résultats de l'appel d'offres de ces deux opérations.

➤ **Collège Jean-Jacques Rousseau à Labastide-St-Pierre**

Le programme de travaux que nous avons adopté sur la période 2003-2006 en 2 tranches est maintenant achevé pour un coût global de 642 947 €

En effet, la phase 2003-2004 relative à la restructuration de la cuisine et à l'agrandissement de la salle à manger a été réceptionnée en septembre 2005 pour un montant de 434 947 €

S'agissant de la dernière phase, 2005-2006, concernant la construction d'un préau avec bloc sanitaires, cette opération a été réceptionnée en octobre dernier pour un montant de 208 000 €

Au titre de cette année, je vous propose la ratification d'un crédit de paiement de **69 197 €** au titre de la phase 2003-2004.

➤ **Collège Pays de Serres à Lauzerte**

Nous avons adopté sur la période 2005-2010, un programme de travaux en cinq tranches.

Les phases 2005-2006 et 2006-2007 concernent la restructuration du bâtiment externat avec la réfection des terrasses et des façades.

A l'issue des réunions de concertation menées sur ces deux phases avec les utilisateurs, il est apparu nécessaire de modifier le programme initialement prévu afin de tenir compte de l'état général du bâtiment.

En effet, au vu de la constitution des menuiseries extérieures existantes et en raison des nouvelles normes thermiques imposées, il est nécessaire de procéder à leur remplacement.

Par ailleurs, lors de l'élaboration de l'avant-projet sommaire, il est apparu indispensable, au vu de la réglementation en matière de sécurité, de prévoir des travaux complémentaires (remplacement centrale alarme incendie, désenfumage des couloirs asservis...).

C'est la raison pour laquelle je vous propose de voter une nouvelle phase 2007-2008 de **490 000 €** afin de prendre en compte l'ensemble de ces travaux supplémentaires.

L'avant-projet détaillé, correspondant aux trois phases évoquées précédemment, vient de nous être présenté par l'architecte, Monsieur Rouillard, pour un montant de 1 189 700 €. Le démarrage de ces travaux est prévu pour le troisième trimestre de cette année.

Dans le prolongement de ces travaux sont prévus :

2008-2009 : construction d'un préau, étant précisé que la construction du garage et des ateliers n'a plus lieu d'être, les surfaces nécessaires ayant pu être récupérées dans les phases précédentes,

2009-2010 : restructuration et mise aux normes du bâtiment administration,

2010-2011 : restructuration et mise aux normes du bâtiment internat ainsi que la réfection des terrasses et façades.

Au titre du budget primitif de 2007, je vous propose :

- de prendre acte du nouveau phasage des travaux,
- d'augmenter l'autorisation de programme 2005 relative à la première phase de restructuration du bâtiment externat de **94 800 €**, ce qui en portera le montant à 394 800 € avec ratification d'un crédit de paiement de **250 000 €** au titre du budget primitif de 2007 et 144 800 € en 2008,
- de ratifier un crédit de paiement de **310 000 €** sur l'autorisation de programme 2006,
- d'adopter une autorisation de programme 2007-2008 correspondant aux travaux supplémentaires de **490 000 €** avec ratification d'un crédit de paiement de **190 000 €** au titre du budget primitif de 2007 et 300 000 € en 2008.

➤ **Collège Jean Jaurès à Montauban**

Lors de l'élaboration de ce programme prévisionnel d'investissement il avait été prévu de réaliser, en 2007, la construction d'un bâtiment et, en 2011, la restructuration du bâtiment ancien.

Toutefois, et à l'issue d'une concertation avec les usagers, il apparaît plus opportun, au vu de l'ancienneté du bâtiment existant, de réaliser en priorité sa restructuration.

Par conséquent je vous propose, au titre de cette année, de prendre acte de cette modification et d'inscrire une autorisation de programme de **660 000 €** avec inscription des crédits de paiement en 2008.

➤ *Collège Olympe de Gouges à Montauban*

Nous avons adopté sur la période 2003-2011, un programme de travaux en sept tranches.

La phase 2003-2004 relative à la restructuration du bâtiment demi-pension a été réceptionnée le 30 août 2006, pour un montant de 912 000 €

Au titre des budgets primitifs de 2005 et 2006, nous avons voté les phases correspondant à la restructuration du bâtiment techno-atelier-segpa et bâtiment sciences.

Toutefois, dans le cadre de la concertation menée par nos services avec l'équipe de direction du collège et les équipes pédagogiques, il semble plus judicieux de regrouper l'ensemble des ateliers segpa dans le même bâtiment. Ce regroupement entraîne un déplacement du pôle technologie en lieu et place de l'actuel atelier « hygiène alimentaire et service et métier de la mode et industrie », ainsi que la prise en compte des travaux complémentaires apparus indispensables suite à cette réorganisation des locaux.

Aussi, afin de permettre un meilleur fonctionnement de cet établissement, je vous propose une modification du programme initial :

- pour la phase 2005, la restructuration du 1er étage du bâtiment sciences afin d'y reloger le pôle technologie,
- pour la phase 2006, la restructuration du bâtiment anciennement technologie atelier segpa qui serait maintenant destiné aux enseignements de la segpa et à l'aménagement d'une salle polyvalente.

L'avant-projet détaillé correspondant à l'ensemble de ces phases a été validé courant décembre dernier et la restructuration du 1er étage du bâtiment sciences doit démarrer en juillet prochain.

Je vous rappelle que, lors de notre décision modificative n° 2 de 2006, et afin de remédier au dysfonctionnement de l'installation de chauffage, il a été décidé d'anticiper la mise en place de sous stations et de réaliser les travaux d'étanchéité sur le bâtiment demi-pension. Ces travaux sont en cours de réalisation.

Par conséquent, compte tenu du volume de l'ensemble de ces travaux et pour un bon fonctionnement de l'établissement, la phase 2007-2008, pour laquelle nous avons voté une autorisation de programme de 688 000 € sera lancée dès l'achèvement des phases précédemment évoquées.

Je soumettrai donc à votre approbation, lors du budget primitif de 2008, l'actualisation de cette autorisation de programme.

Au titre du Budget Primitif de 2007, je vous propose :

- de prendre acte de la modification du programme,
- d'augmenter l'autorisation de programme 2005 de **425 000 €** ce qui en portera le montant à 910 000 € avec ratification d'un crédit de paiement de **510 000 €** au titre du budget primitif de 2007 et 300 000 € en 2008,
- d'augmenter l'autorisation de programme 2006 de **555 000 €** ce qui en portera le montant à 1 347 000 € avec inscription d'un crédit de paiement de **347 000 €** au titre au budget primitif de 2007 et 1 000 000 € en 2008.

➤ **Collège Pierre Bayrou à St-Antonin-Noble-Val**

Nous avons adopté, sur la période 2003-2012, un programme de travaux en cinq tranches.

Je vous rappelle que la première tranche relative à l'isolation de la façade côté cour du bâtiment principal a été réceptionnée en mai 2005 pour un montant de 188 110 €

Au titre de 2007-2008, il convient de terminer cette opération d'isolation pour l'ensemble de ce bâtiment. A cet effet, je vous propose d'adopter une autorisation de programme de **145 000 €** avec ratification des crédits de paiement correspondants.

➤ **Collège Jean Rostand à Valence d'Agen**

Les travaux d'agrandissement de la salle à manger ont été réceptionnés en juin 2005 pour un montant de 166 869 €, quant à la chaufferie, cette opération a été réceptionnée en décembre 2005 pour un montant de 123 000 €



Compte tenu de toutes ces précisions, je vous propose, au titre de la phase 2007-2008 de notre programme prévisionnel d'investissement 2003-2012, une autorisation de programme globale de **2 932 000 €** correspondant à :

- Collège Théodore Despeyrous à Beaumont de Lomagne 600 000 €
- Collège Flamens à Castelsarrasin 120 000 €
- Collège Jean de Prades à Castelsarrasin 160 000 €
- Collège Pierre Darasse à Caussade 450 000 €
- Collège Jean Lacaze à Grisolles 307 000 €
- Collège Pays de Serres à Lauzerte 490 000 €
- Collège Jean-Jaurès à Montauban 660 000 €
- Collège Pierre Bayrou à Saint-Antonin Noble Val 145 000 €

avec la ratification d'un crédit de paiement global de **3 865 759 €** correspondant à :

- Collège T. Despeyrous à Beaumont de Lomagne....600 000 €
- Collège Pierre Flamens à Castelsarrasin.....120 000 €
- Collège P. Darasse à Caussade786 307 €
- Collège J. Lacaze à Grisolles538 255 €
- Collège Jean-Jacques Rousseau à Labastide69 197 €
- Collège Pays de Serres à Lauzerte750 000 €
- Collège Olympe de Gouges à Montauban857 000 €
- Collège Pierre Bayrou à St-Antonin-Noble-Val.....145 000 €

4 – SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

a - Subvention région travaux cité scolaire (Article 204121 – sous-fonction 221)

Je vous rappelle que, dans le cadre de l'opération réalisée par la région sur l'extension des locaux de la demi-pension de la cité scolaire Jean de Prades à Castelsarrasin, notre participation va s'élever à **361 079 €**, dont 307 580 € au titre des travaux et 53 499 € pour l'équipement et le mobilier.

De plus, nous avons adopté, pour la réhabilitation des logements de fonction de la Cité Scolaire François Mitterrand à Moissac, une autorisation de programme de 150 000 €

Au titre du budget primitif de 2007, je vous propose :

de ratifier un crédit de paiement de **125 000 €** dont :

- 50 000 € au titre de l'autorisation de programme 2005 : équipement et mobilier cuisine Jean de Prades à Castelsarrasin,
- 75 000 € au titre de l'autorisation de programme 2006 : réhabilitation des logements de fonction de la Cité Scolaire François Mitterrand à Moissac.

b - Subventions aux collèges privés pour travaux de sécurité (Article 20433 – sous-fonction 221)

Lors du vote de la décision modificative N° 1 de 2003, notre Assemblée a approuvé la mise en place d'une politique départementale d'aide en direction des collèges privés, sous contrat d'association, pour leurs travaux de **mise aux normes de sécurité des bâtiments et des matériaux**, sur la base de 50 % du montant TTC des travaux, plafonnée au seuil réglementaire de la loi Falloux.

Dans ce cadre, nous avons voté :

- au titre du budget primitif de 2004, une autorisation de programme de **75 628 €** et la Commission Permanente du 23 août 2004 a réparti les crédits concernés comme précisé en Annexe 9 de mon rapport,

- au titre du budget primitif de 2005, une autorisation de programme de **75 904 €** et la Commission Permanente du 20 juin 2005 a réparti les crédits comme indiqué en Annexe 10.

- au titre du budget primitif de 2006, une autorisation de programme de **112 889 €** et la Commission Permanente du 24 avril 2006 a réparti les crédits comme indiqué en Annexe 11.

Je vous informe que Madame la Directrice diocésaine de l'enseignement catholique m'a communiqué les dossiers de la programmation 2007, dont le montant ressort à 82 081 €

Je vous propose donc d'adopter une autorisation de programme 2007 de **82 081 €** telle qu'elle résulte de l'Annexe 12 avec l'échéancier suivant en crédits de paiement de :

- 2007 : 52 081 €

- 2008 : 30 000 €

et de ratifier un crédit de paiement de **129 970 €** (16 730 € au titre de l'autorisation de programme de 2004, 61 159 € au titre de l'autorisation de programme 2006 et 52 081 € au titre de l'autorisation de programme de 2007).

Ces aides seront définitivement arrêtées par la Commission Permanente sur la base d'un dossier technique par collège.

En conclusion, je vous demande de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de la politique départementale en matière de collèges au titre de l'exercice 2007.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, sport, culture et transports,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Approuve la politique suivante pour 2007 :

I - FONCTIONNEMENT

A - collèges publics

- Approuve la répartition de la dotation de fonctionnement 2006-2007 d'un montant de 1 691 136 €(annexe 1) ;

B - collèges privés sous contrat d'association

- Approuve la répartition de la dotation de fonctionnement 2006-2007 d'un montant de 454 184 €(annexe 2) ;
- Précise que le mandatement des sommes dues aux collèges publics et privés sera effectué selon l'échéancier suivant :
 - 60 % versés au mois de mars,
 - 40 % (le solde) mandatés au mois de juin
- Approuve la répartition de l'enveloppe concernant le forfait externat des collèges privés d'un montant de 242 502 €(annexe 3), soit 50 % de la dotation versée par l'Etat (485 000 €), dans l'attente de l'arrêté relatif aux nouveaux taux, suite au décret du 17 décembre 2006 transférant au Conseil Général au 1^{er} janvier 2007, la part du forfait externat correspondant à la prise en charge des personnels techniques, ouvriers et de service - hors restauration ;
- Précise que ce forfait externat fera l'objet d'un réajustement après la parution de l'arrêté au journal officiel ;

II- INVESTISSEMENT

- Approuve les délibérations de programmes suivantes pour 2007 :

1 - Frais d'insertion

- Autorisation de programme 2007..... 14 000 €

2 - Equipement

a - Dépenses d'équipement pour les collèges publics

- Autorisation de programme 2007..... 566 000 €
dont :
 - 1er équipement scolaire..... 516 000 €
 - . collège Théodore Despeyrous à
Beaumont-de-Lomagne..... 50 000 €
 - . collège Pierre Darasse à Caussade..... 100 000 €
 - . collège Jean Lacaze à Grisolles..... 60 000 €
 - . collège Pays de Serres à Lauzerte..... 65 000 €
 - . collège de Montech..... 241 000 €
 - complément et renouvellement de l'équipement
mobilier..... 50 000 €

b - Subventions attribuées aux collèges pour leurs dépenses d'équipement

- Autorisation de programme 2007..... 15 000 €

c – Matériel et outillage technique

- Autorisation de programme 2007..... 300 000 €
dont :
 - remplacement de matériels et outillage..... 73 000 €
 - acquisition de matériels et outillages
techniques pour le collège de Montech..... 227 000 €

d – Acquisition de matériel informatique

- Autorisation de programme 2007..... 5 000 €

e – Matériel de téléphonie

- Autorisation de programme 2007..... 16 000 €
 - changement du standard téléphonique du collège Pierre Bayrou à Saint-Antonin Noble Val et installation de celui du collège de Montech

f – Matériel ménager

- Autorisation de programme 20073 000 €
 - dépenses liées à l'acquisition d'appareils ménagers pour le collège de Montech.

3 - TRAVAUX

a – Travaux dans les cours

- Autorisation de programme 2007 8 500 €

- travaux réalisés dans la cour du collège Antonin Perbosc à Lafrançaise.

b – Travaux sur les bâtiments

b1 - Programmes annuels de travaux dans les collèges propriété du Département

- Autorisation de programme globale 2007 79 000 €

dont :

. programme annuel de travaux

d'entretien et de grosses réparations(annexe 4)..... 28 000 €

. programme annuel de travaux à thèmes (annexe 5)..... 33 000 €

. interventions urgentes 8 000 €

. études et travaux divers..... 10 000 €

(lancement de l'étude d'agrandissement du service de restauration : collège H. Fragonard à Négrepelisse)

b2 - Programmes annuels de travaux dans les collèges reçus à disposition

- Autorisation de programme globale 2007 728 900 €

dont :

. programme annuel de travaux

d'entretien et de grosses réparations (annexe 6)..... 124 000 €

. programme annuel de travaux à thèmes (annexe 7)..... 534 900 €

. interventions urgentes 30 000 €

. études et travaux divers..... 40 000 €

c – Gros travaux de construction, d'extension et de restructuration dans les Collèges Publics (programme prévisionnel d'investissement 2003-2012)

– Donne acte à Monsieur le Président de sa communication relative aux tranches réalisées, aux opérations en cours collège par collège étant précisé que pour chaque établissement, une étude thermique a été réalisée ;

– Adopte à cet effet, au titre du programme prévisionnel d’investissement 2003-2012 (annexe 8) une autorisation de programme globale de 2 932 000 € ainsi répartie :

- Collège Théodore Despeyrous à Beaumont de Lomagne600 000 €
(prend acte de la modification du programme initial en raison de l'état général du bâtiment)
- Collège Flamens à Castelsarrasin 120 000 €
(mise aux normes des cuisines)
- Collège Jean de Prades à Castelsarrasin 160 000 €
(mise aux normes des bâtiments Alti et atelier Segpa)
- Collège Pierre Darasse à Caussade 450 000 €
(2ème phase de restructuration du bâtiment externat)
- Collège Jean Lacaze à Grisolles 307 000 €
(restructuration du bâtiment administration)
- Collège Pays de Serres à Lauzerte 490 000 €
(travaux de sécurité)
- Collège Jean-Jaurès à Montauban..... 660 000 €
(restructuration du bâtiment ancien)
- Collège Pierre Bayrou à Saint-Antonin Noble Val..... 145 000 €
(achèvement de l'opération d'isolement)

4 – SUBVENTIONS D’INVESTISSEMENT

a - Subventions aux collèges privés pour travaux de sécurité

– Adopte une autorisation de programme 2007 de 82 081 €(annexe 12) ;

– Ratifie les crédits de paiement suivants :

A – Fonctionnement

Article 65511 – sous-fonction 221

Dotation de fonctionnement des collèges publics.....**1 691 136 €**

Article 65512 – sous-fonction 221

Dotation de fonctionnement des collèges privés.....**454 184 €**

Article 655124 – sous-fonction 221

Forfait d'externat des collèges privés**485 005 €**

Article 655112 – sous-fonction 221

Activités éducatives, sportives et culturelles des projets
d'établissements des collèges publics**96 500 €**

Article 6288 – sous-fonction 221	
Collège au cinéma : billets d'entrée.....	25 000 €
Article 657373– sous-fonction 221	
Collège au cinéma : transports	8 000 €
Article 655114 – sous-fonction 221	
Dotation de fonctionnement de la cité scolaire de Moissac.....	4 000 €
Article 61522 – sous-fonction 221	
Entretien et réparations de bâtiments	29 000 €
Article 61558 – sous-fonction 221	
Entretien et réparations de biens mobiliers	4 000 €
Article 60628 – sous-fonction 221	
Autres fournitures non stockées	14 000 €
Article 60632 – sous-fonction 221	
Fourniture de petit équipement.....	8 000 €
Article 60636 – sous-fonction 221	
Habillement et vêtements de travail.....	1 500 €
Article 655111 – sous-fonction 221	
Dotation de fonctionnement collèges et segpa.....	10 300 €
Article 6135 – sous-fonction 221	
Locations mobilières	52 900 €
Article 6188 – S/ Fonction 221	
Autres frais divers.....	40 000 €
Article 617 – sous-fonction 221	
Etudes et recherches	5 000 €
Article 62622 – sous-fonction 221	
Frais de téléinformatique.....	37 500 €
Article 61521 – sous-fonction 221	
Entretien des terrains, parcs et jardins.....	2 000 €
Article 6231 – sous-fonction 221	
Annonces et insertions.....	1 000 €

Article 6236 – sous-fonction 221
Catalogues, imprimés et publications..... 1 000 €

B – Investissement

Article 2033 – sous-fonction 221
Frais d’insertion..... 14 000 €

Article 21841 – sous-fonction 221
Dépenses d’équipement pour les collèges publics 553 000 €
(1^{er} équipement scolaire et complément et renouvellement
de l’équipement)

Article 20431 – sous-fonction 221
Subventions attribuées aux collèges pour leurs dépenses
d’équipement (fonds commun d’hébergement) 15 000 €

Article 2157 – sous-fonction 221
Matériel et outillage technique 250 000 €

Article 21831 – sous-fonction 221
Acquisition de matériel informatique..... 5 000 €

Article 2185 – sous-fonction 221
Matériel de téléphonie 16 000 €

Article 2188 – sous-fonction 221
Matériel ménager..... 3 000 €

Article 23122 – sous-fonction 221
Travaux dans les cours 8 500 €

Article 231312 – sous-fonction 221
Programmes annuels de travaux dans les collèges propriété
du Département 79 000 €

Article 2317312 – sous-fonction 221
Programmes annuels de travaux dans les collèges reçus
à disposition..... 648 900 €

Article 2382 – sous-fonction 221
Programme prévisionnel d’investissement 2003-2012 3 865 759 €

Article 204121 – sous-fonction 221
Subvention Région travaux cité scolaire..... 125 000 €

Article 20433 – sous-fonction 221

Subventions aux collèges privés pour travaux de sécurité..... 129 970 €

- Donne délégation à la Commission Permanente pour se prononcer sur les dépenses à imputer :

Article 20431 – sous-fonction 221

Subventions attribuées aux collèges pour leurs dépenses d'équipement (fonds commun d'hébergement)

Article 231312 et 2317312 – sous-fonction 221

Travaux de grosses réparations aux collèges, les interventions urgentes et rénovation des logements de fonction.

Article 20433 – sous-fonction 221

Subventions aux collèges privés pour travaux de sécurité.

- Autorise Monsieur le Président à signer l'avenant avec le Conseil Régional concernant la participation du Département aux frais d'assurance de la Cité Scolaire de Moissac.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

ANNEXE 1

RÉPARTITION DE LA DOTATION DE FONCTIONNEMENT DES COLLÈGES PUBLICS

ANNÉE 2006-2007

COLLEGES	DOTATION 2007
BEAUMONT-DE-LOMAGNE Théodore Despeyrous	83 076 €
CASTELSARRASIN Pierre Flamens	76 549 €
CASTELSARRASIN Jean de Prades	91 630 €
CAUSSADE Pierre Darasse	173 715 €
GRISOLLES Jean Lacaze	86 257 €
LABASTIDE-SAINT-PIERRE Jean-Jacques Rousseau	90 784 €
LAFRANÇAISE Antonin Perbosc	76 514 €
LAUZERTE Pays de Serres	83 335 €
MOISSAC François Mitterrand	147 658 €
MONTAUBAN Ingres	217 981 €
MONTAUBAN Jean Jaurès	102 417 €
MONTAUBAN Olympe de Gouges	159 342 €
NEGREPELISSE Jean-Honoré Fragonard	77 206 €
SAINT-ANTONIN-NOBLE-VAL Pierre Bayrou	78 228 €
VALENCE D'AGEN Jean Rostand	146 444 €
TOTAL	1 691 136 €

Le Président,

ANNEXE 2

RÉPARTITION DE LA DOTATION DE FONCTIONNEMENT DES COLLÈGES PRIVÉS

ANNÉE 2006-2007

COLLEGES	DOTATION 2007
BEAUMONT DE LOMAGNE Saint-Joseph	34 598 €
CAUSSADE Saint-Antoine	51 216 €
DURFORT LACAPELETTE Saint-Roch	12 202 €
MOISSAC Jeanne d'Arc	57 942 €
MONTAIGU DE QUERCY Sainte-Agnès	14 802 €
MONTAUBAN Notre Dame	76 538 €
MONTAUBAN Institut Familial	123 622 €
MONTAUBAN Saint Théodard	83 264 €
TOTAL	454 184 €

Le Président,

ANNEXE 3

FORFAIT EXTERNAT DES COLLEGES PRIVES

ANNEE 2007

COLLEGES	NOMBRE D' ELEVES	MONTANT DU FORFAIT ANNUEL
<u>BEAUMONT DE LOMAGNE</u> Saint-Joseph	174	18 434 €
<u>CAUSSADE</u> Saint-Antoine	258	27 333 €
<u>DURFORT LACAPELETTE</u> Saint-Roch	61	6 462 €
<u>MOISSAC</u> Jeanne d'Arc	292	30 935 €
<u>MONTAIGU DE QUERCY</u> Sainte-Agnès	74	7 840 €
<u>MONTAUBAN</u> Notre Dame	386	40 894 €
<u>MONTAUBAN</u> Institut Familial	624	66 108 €
<u>MONTAUBAN</u> Saint-Théodard	420	44 496 €
TOTAL	2 289	242 502 €

Le Président,

ANNEXE 4

COLLEGES PROPRIETE DU DEPARTEMENT

Programme Annuel de Travaux d'Entretien et de Grosses Réparations

PROGRAMME 2007

Collège Jean-Honoré Fragonard à Nègrepelisse

Réfection du hall d'entrée 25 000 €

Collège Antonin Perbosc à Lafrançaise

Aménagement d'un collecteur d'eaux pluviales 3 000 €

TOTAL : 28 000 €

Le Président,

ANNEXE 5

COLLEGES PROPRIETE DU DEPARTEMENT
Programme Annuel de Travaux à Thèmes
(Sécurité-Hygiène, Demi-pensions Internats, Chaufferies,
Accessibilité aux handicapés, Entretien des logements de fonction
des personnels de l'Etat, Maintenance du clos et du couvert)

PROGRAMME 2007

A – SECURITE-HYGIENE

Collège Antonin Perbosc à Lafrançaise

Réfection alarme incendie 3 500 €

B – DEMI-PENSIONS - INTERNAT

Collège Jean-Honoré Fragonard à Nègrepelisse

Mise en place d'un extracteur local plonge 4 500 €

C – CHAUFFERIES : NEANT

D – ACCESSIBILITÉ AUX HANDICAPES : NEANT

E – ENTRETIEN DES LOGEMENTS DE FONCTION : NEANT

F– MAINTENANCE DU CLOS ET DU COUVERT

Collège Jean-Honoré Fragonard à Nègrepelisse

Réfection toiture terrasse (dernière tranche) 25 000 €

TOTAL : 33 000 €

Le Président,

ANNEXE 6

COLLEGES RECUS A DISPOSITION DU DEPARTEMENT

Programme Annuel de Travaux d'Entretien et de Grosses Réparations

PROGRAMME 2007

Collège Théodore Despeyrous à Beaumont-de-Lomagne

Câblage de la 2ème salle informatique 9 000 €

Collège Pierre Flamens à Castelsarrasin

Réfection des plafonds des salles de classes (1ère Tranche) 16 000 €

Remplacement des portes de la vie scolaire..... 4 000 €

Collège Jean Lacaze à Grisolles

Aménagement d'une salle de réunion dans le bâtiment demi-pension 20 000 €

Collège du Pays de Serres à Lauzerte

Aménagement de trois salles de classes dans l'internat 31 000 €

Collège Jean Jaurès à Montauban

Réfection du sol de la galerie couverte 14 000 €

Collège Jean Rostand à Valence d'Agen

Réfection du patio.....30 000 €

TOTAL : 124 000 €

Le Président,

ANNEXE 7

COLLEGES RECUS A DISPOSITION DU DEPARTEMENT Programme Annuel de Travaux à Thèmes

(Sécurité-Hygiène, Demi-pensions Internats, Chaufferies,
Accessibilité aux handicapés, Entretien des logements de fonction
des personnels de l'Etat, Maintenance du clos et du couvert)

PROGRAMME 2007

A – SECURITE-HYGIENE

Collège Pierre Flamens à Castelsarrasin

Mise en place d'une VMC dans la lingerie..... 2 400 €
Réfection d'une armoire électrique..... 5 000 €

Collège Jean de Prades à Castelsarrasin

Réfection des armoires électriques du bâtiment externat..... 18 000 €

Collège Pierre Darasse à Caussade

Mise aux normes des installations électriques dans le bâtiment demi-pension 6 000 €
Aménagement des sanitaires garçons dans le bâtiment segpa 5 000 €

Collège François Mitterrand à Moissac

Réfection des armoires électriques de la Segpa 6 000 €

Collège Ingres à Montauban

Remplacement de menuiseries PVC dans le local plonge 1 500 €
Encloisonnement des locaux techniques du bâtiment demi-pension 4 000 €

Collège Pierre Bayrou à St-Antonin-Noble-Val

Remplacement de détecteurs incendie 4 500 €
Mise en place de 14 portes coupe-feu (Commission Sécurité) 9 300 €

Collège Jean Rostand à Valence d'Agen

Mise en place de volets roulants dans les locaux ateliers 2 400 €

Total 64 100 €

B – DEMI-PENSIONS – INTERNAT

Collège Pierre Darasse à Caussade

Rénovation de la cuisine 13 000 €

Collège du Pays de Serres à Lauzerte

Aménagement de la zone de livraison 11 500 €

Collège Jean Jaurès à Montauban

Aménagement d'un local poubelle (rapport services vétérinaires) 11 000 €

Collège Pierre Bayrou à St-Antonin-Noble-Val

Aménagement des locaux vestiaires et lingerie (rapport services vétérinaires) 30 000 €

Total 65 500 €

C – CHAUFFERIES

Collège Théodore Despeyrous à Beaumont de Lomagne

Remplacement d'une canalisation de chauffage pour le bâtiment Alti 4 800 €

Collège Pierre Darasse à Caussade

Mise aux normes de la chaufferie 10 000 €

Total 14 800 €

D – ACCESSIBILITÉ AUX HANDICAPÉS : NÉANT

E – ENTRETIEN DES LOGEMENTS DE FONCTION

Collège Pierre Darasse à Caussade

Remplacement des menuiseries extérieures du logement du Principal 8 000 €

Collège Jean Lacaze à Grisolles

Remplacement des menuiseries extérieures d'un logement 6 000 €

Réfection de la canalisation de chauffage des bâtiments logements 3 000 €

Collège Ingres à Montauban

Remplacement de menuiseries bois dans un logement 3 000 €

Collège Jean Jaurès à Montauban

Réfection des logements du principal et du gestionnaire 23 000 €

Collège Olympe de Gouges à Montauban

Remplacement des menuiseries extérieures d'un logement (dernière tranche) 13 000 €

Collège Jean Rostand à Valence d'Agen

Remplacement de quatre chaudières 8 500 €

Provisions pour imprévus 15 500 €**Total** **80 000 €****F – MAINTENANCE DU CLOS ET DU COUVERT****Collège Pierre Flamens à Castelsarrasin**

Remplacement de 3 volets de la façade principale 3 000 €

Collège Jean de Prades à CastelsarrasinRemplacement des menuiseries extérieures du bâtiment
internat (2ème et dernière tranche).....72 000 €**Collège Jean Lacaze à Grisolles**

Remplacement des menuiseries sur une façade du bâtiment ½ pension..... 13 500 €

Collège Collège François Mitterrand à Moissac

Remplacement des skydômes sur le bâtiment segpa..... 5 000 €

Remplacement de fenêtres et volets roulants du rez-de-chaussée 100 000 €
(1ère tranche)**Collège Ingres à Montauban**

Réfection de canalisations d'eaux pluviales 2 000 €

Collège Jean Jaurès à Montauban

Réfection de la zinguerie du bâtiment 60..... 5 000 €

Collège Jean Rostand à Valence d'AgenRéfection de l'étanchéité du bâtiment demi-pension
(2ème et dernière tranche) 110 000 €**Total** **310 500 €****TOTAL : 534 900 €**

Le Président,

ANNEXE 8

PROGRAMME PREVISIONNEL D'INVESTISSEMENT 2003-2012 - TABLEAU RECAPITULATIF APRÈS RÉAJUSTEMENT DU BUDGET PRIMITIF 2007

Années Collèges	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	TOTAUX
Théodore Despeyrous BEAUMONT DE LOMAGNE	600 000 €* *	1 386 000 € *	890 000 €* *	750 000 €* *	600 000 €* *	-	-	-	-	4 226 000 €
Flamens CASTELSARRASIN	-	87 315 €A	-	-	120 000 € C	-	-	-	-	207 315 €
Jean de Prades CASTELSARRASIN	-	123 000 €B	-	-	160 000 € A	-	1 300 000 € A+ D	-	-	1 583 000 €
Pierre Darasse CAUSSADE	379 000 €C	440 000 €* *	756 307 €* *	500 000 €* *	450 000 €* *	528 000 €* *	-	-	-	3 053 307 €
Jean Lacaze GRISOLLES	-	-	377 255 €* *	501 000 €* *	307 000 €* *	-	-	200 000 €* *	-	1 385 255 €
J-J Rousseau LABASTIDE ST P.	434 947 €C	-	208 000 €A	-	-	-	-	-	-	642 947 €
Antonin Perbosc LAFRANCAISE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pays de Serres LAUZERTE	-	-	394 800 €* *	310 000 €* *	490 000 €* *	163 000 €* *	120 000 €* *	430 000 €* *	-	1 907 800 €
François Mitterrand MOISSAC	-	-	-	-	-	-	-	310 000 € A + B	800 000 € D	1 110 000 €

Années Collèges	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	TOTAUX
Ingres MONTAUBAN	-	-	-	-	-	200 000 €C	-	-	-	200 000 €
Jean Jaurès MONTAUBAN	-	-	-	-	660 000 €* *	-	-	-	532 000 €* *	1 192 000 €
Olympe de Gouges MONTAUBAN	912 000 €* *	-	910 000 €* *	1 347 000 € *	-	1 166 000 €* *	630 000 €* *	632 000 €* *	490 000 €* *	6 087 000 €
J.H. Fragonard NEGREPELISSE	-	-	-	-	-	490 000 €A	-	-	120 000 €C	610 000 €
Pierre Bayrou ST ANTONIN	88 110 € D	223 000 € B + D	-	-	145 000 €	360 000 €* *	-	710 000 €* *	240 000 €* *	1 766 110 €
Jean Rostand VALENCE D'AGEN	166 869 € C	123 000 €B	-	-	-	365 000 € C + D	-	-	-	654 869 €
TOTAUX	2 580 926 €	2 382 315 €	3 536 362 €	3 408 000 €	2 932 000 €	3 272 000 €	2 050 000 €	2 282 000 €	2 182 000 €	24 625 603 €

RESTRUCTURATION ET/OU EXTENSION : *

☞ Beaumont de Lomagne	2003 à 2006	- Montauban (Jean Jaurès)	2007 et 2011
☞ Caussade	2003 à 2007 et 2009	- Montauban (Olympe de Gouges)	2003 à 2010
☞ Grisolles	2004 à 2007 et 2010	- St Antonin	2003 et 2004, 2008, 2010 et 2011
☞ Lauzerte	2005 à 2009		

TRAVAUX A THEMES :

A = Hygiène- Mise aux normes pédagogiques

B = Chauffage

C = ½ Pension – Internat

D = Clos et couvert

Le Président,

ANNEXE 9
TRAVAUX DE SÉCURITÉ DES COLLÈGES PRIVÉS - 1ERE PHASE
BILAN ANNÉE 2004

Etablissements Scolaires	Budget Ets hors subvention	Nature de la demande	Montant TTC des travaux	Plafond 10 % Loi Falloux	Subvention votée	Montant acompte s 2004 et 2005	Solde 2007
Beaumont de Lomagne Saint Joseph	94 073,00 €	Mise en conformité de l'accessibilité et de la sécurité (<i>avis défavorable commission de sécurité du 9.3.2000</i>)	314 580,29 €	9 407,00 €	9 407,00 €	9 407,00 €	Soldé
Caussade Saint Antoine	102 007,00 €	Travaux de mise aux normes électriques suite à commission de sécurité.	1 900,00 €	10 200,70 €	950,00 €	950,00 €	Soldé
Moissac Jeanne d'Arc	152 020,00 €	Poursuite de la rénovation des installations électriques et mise en place du désenfumage des cages d'escalier (<i>commission sécurité du 27.10.1999</i>)	16 815,00 €	15 202,00 €	8 407,00 €	7 161,41 €	1 245,59 €
Montaigu de Quercy Sainte Agnès	27 905,00 €	Mise en sécurité de la rampe d'un escalier extérieur servant d'issue de secours à 2 salles de classe suite à commission de sécurité	2 900,00 €	2 790,50 €	1 450,00 €	1 450,00 €	Soldé
Montauban Notre Dame	135 187,00 €	Mise en conformité du système d'alarme incendie. Avis défavorable commission sécurité du 15.10.2001.	18 532,17 €	13 518,70 €	9 000,00 €	7 829,00 €	1 171,00 €
Montauban Institut Familial	357 054,00 €	Mise en conformité des installations électriques (<i>avis défavorable commission de sécurité du 25.6.2001</i>)	75 362,00 €	35 705,40 €	31 152,20 €	16 728,12 €	14 424,08 €
Montauban Saint Théodard	255 575,00 €	Renfort d'un plancher suite à avis défavorable commission sécurité du 11.3.2003	27 177,05 €	25 557,50 €	13 588,50 €	13 588,50 €	Soldé
Parisot Jean de la Valette	84 247,00 €	Mise aux normes électriques et incendie (<i>avis défavorable commission sécurité du 27.3.2003</i>)	6 081,00 €	8 424,70 €	3 040,00 €	1 672,11 €	0 (*)
TOTAL	1 208 068,00 €	/	463 347,51 €	120 806,50 €	76 994,70 €	58 786,14 €	16 840,67 €

(*) Suite à la fermeture du collège de Parisot, le solde de la subvention : 1 368 € ne sera pas versé

Le Président,

ANNEXE 10

TRAVAUX DE SÉCURITÉ DES COLLÈGES PRIVÉS – 2EME PHASE

BILAN ANNÉE 2005

Etablissements Scolaires	Effectif	Budget Ets hors subvention	Nature de la demande	Montant TTC des travaux	Subvention demandée	Plafond 10 % Loi Falloux	Subvention votée	Montant Acompte 2006	Solde 2007
Beaumont de Lomagne Saint-Joseph	117	88 265,00 €	Mise en conformité de l'accessibilité et de la sécurité 2ème tranche (avis défavorable commission sécurité du 9/03/ 2000)	314 580,29 €	8 827,00 €	8 826,00 €	8 826,00 €	8 826,00 €	Soldé
Moissac Jeanne d'Arc	230	243 011,00 €	Enclouement d'une cage d'escalier et installation de portes coupe-feu	7 792,78 €	3 896,39 €	24 301,00 €	3 896,00 €	2 172,24 €	1 723,76 €
Montauban Notre Dame	398	152 947,00 €	Mise en conformité de l'installation électrique du secteur restauration (avis défavorable commission sécurité du 2/03/2004)	16 099,97 €	8 500,00 €	15 294,00 €	8 049,00 €	8 049,00 €	Soldé
Montauban Institut Familial	593	359 627,00 €	Poursuite travaux d'électricité, pose d'un faux plafond coupe-feu et phonique et achat de blocs secours	48 568,64 €	24 284,32 €	35 962,00 €	24 284,00 €	12 014,38 €	12 269,62 €
Montauban Saint Théodard	433	310 508,00 €	Mise aux normes de sécurité : charpente et couverture	71 444,59 €	30 849,56 €	31 050,00 €	30 849,00 €	30 849,00 €	Soldé
TOTAL	1 771	1 154 358,00 €	/	458 486,27 €	76 357,27 €	115 433,00 €	75 904,00 €	61 910,62 €	13 993,38 €

Le Président,

ANNEXE 11

TRAVAUX DE SÉCURITÉ DES COLLÈGES PRIVÉS

BILAN ANNEE 2006

Etablissements Scolaires	Budget Ets hors subvention	Nature de la demande	Montant TTC des travaux	Plafond 10 % Loi Falloux	Subvention proposée	Montant acompte 2006	Solde 2007
Beaumont de Lomagne Saint-Joseph	88 434,00 €	Mise en conformité de l'accessibilité et de la sécurité 3ème tranche (avis défavorable commission sécurité du 9/03/2000)	314 580,29 €	8 843,40 €	8 843,00 €	8 843,00 €	Soldé
Durfort Lacapelette St Roch	309 190,00 €	Mise en sécurité du plancher d'un bâtiment scolaire	18 948,08 €	30 919,00 €	9 474,00 €	7 974,04 €	Soldé (*)
Moissac Jeanne d'Arc	180 707,00 €	Laboratoire : mise aux normes et conformité électricité - gaz	1 044 015,00 €	18 070,70 €	17 322,00 €	/	17 322,00 €
Montauban Institut Familial	388 962,00 €	Suite des travaux d'électricité, pose de faux-plafonds coupe-feu	65 305,00 €	38 896,20 €	32 653,00 €	/	32 653,00 €
Montauban Notre Dame	147 314,00 €	Mise en conformité électrique	22 369,00 €	14 731,40 €	11 184,00 €	/	11 184,00 €
Montauban Saint Théodard	349 126,00 €	Mise aux normes de sécurité : préau	122 667,40 €	34 912,60 €	34 912,00 €	34 912,00 €	Soldé
TOTAL	1 463 733,00 €	/	1 587 884,77 €	146 373,30 €	114 388,00 €	51 729,04 €	61 159,00 €

(*) travaux finis moins onéreux que le prévisionnel, le solde 1 499,96 € ne sera pas versé

Le Président,

ANNEXE 12

TRAVAUX DE SÉCURITÉ DES COLLÈGES PRIVÉS

PROGRAMMATION ANNEE 2007

Etablissements Scolaires	Effectif	Budget Ets hors subvention	Nature de la demande	Montant TTC des travaux	Subvention demandée	Plafond 10 % Loi Falloux	Subvention proposée
Beaumont de Lomagne Saint-Joseph	174	85 044,00 €	Mise en sécurité suite à l'effondrement des plafonds : électricité, plancher	200 000,00 €	8 504,00 €	8 504,40 €	8 504,00 €
Moissac Jeanne d'Arc	292	216 529,00 €	Travaux de rénovation (avis défavorable commission de sécurité du 09/09/2004)	1 232 416,00 €	24 091,00 €	21 652,90 €	21 652,00 €
Montauban Notre Dame	386	133 185,00 €	Mise en sécurité du sol du gymnase	25 235,00 €	12 618,00 €	13 318,50 €	12 618,00 €
Montauban Saint Théodard	420	393 077,00 €	Mise aux normes de sécurité pour rendre possible l'accueil des élèves	94 805,44 €	39 308,00 €	39 307,70 €	39 307,00 €
TOTAL	1 272	827 835,00 €	/	1 552 456,44 €	84 521,00 €	82 783,50 €	82 081,00 €

Le Président,